



**PRÉFET
DU VAL-D'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

**Commission départementale de préservation
des espaces naturels, agricoles et forestiers
(CDPENAF)**

**ETUDE PREALABLE AGRICOLE
PROJET D'AMENAGEMENT DU FUTUR ECOQUARTIER
DES ECOUARDES -EST A TAVERNY**

Avis de la Commission départementale de préservation
des espaces naturels, agricoles et forestiers
du 21 avril 2023

VU les articles L. 112-1-1 et L. 112-1-3 du code rural et de la pêche maritime ;

VU les articles D. 112-1-18 et D. 112-1-21 du code rural et de la pêche maritime ;

VU le décret n°2016-1190 du 31 août 2016 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2017-14063 fixant le seuil de surface pour le déclenchement d'une étude préalable agricole ;

CONSIDÉRANT que le maître d'ouvrage a proposé une étude préalable agricole satisfaisante ;

CONSIDÉRANT la perte définitive et irréversible d'une surface de 12,6 ha de bonnes terres agricoles ;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de cette surface impacte 4 exploitations agricoles valorisant des parcelles en grandes cultures et en maraîchage ;

CONSIDÉRANT par conséquent que le projet nécessite des mesures de compensation collective ;

CONSIDÉRANT que les projets prévus pour la compensation collective sont peu définis à ce stade, les membres de la commission souhaitent revoir les porteurs de projet pour apporter des précisions ;

CONSIDÉRANT que le montant alloué aux mesures de compensation est de 264 000 €, montant pour lequel il est demandé qu'il ne se substitue pas à des subventions existantes ;

Le président de la commission propose de voter favorablement sur ces considérants.

Résultats du vote :

Sur 16 membres avec voix délibérative, 9 sont présents à la commission et participent à la phase de vote.

*** « Pour cet avis » : 7**

*** « Contre cet avis » : 2**

*** « Abstention » : 0**

Direction départementale des territoires

Service de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement - 5, avenue Bernard Hirsch - CS 20105 - 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX
Téléphone : 01 34 25 26 70 – courriel : ddt-safe@val-doise.gouv.fr – site internet : www.val-doise.gouv.fr

La CDPENAF émet donc **un avis favorable** sur la nécessité de mesures de compensation collective et sur l'évaluation financière proposée par le maître d'ouvrage.

Le président,

Le Directeur Départemental des Territoires
Nicolas MOURLON